



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 530 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. Il rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Contact : Alexandre ROESCH,
Délégué général –
alexandra.roesch@ent.fr

Le point de vue du **Syndicat des énergies renouvelables (SER)**

EN BREF

Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), piliers de la Stratégie française énergie climat (SFEC), constituent une **base extrêmement solide** pour bâtir la politique énergétique de la France dans les dix prochaines années et au-delà. Dans un contexte international très instable, le projet de SFEC permettra à la France de **regagner en sécurité et en souveraineté énergétique**, en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles importées, et permettra d'agir concrètement pour le **pouvoir d'achat des Français**, en les protégeant de la volatilité des cours internationaux.

Pour ce qui concerne le volet de la production d'énergie (PPE), sa **légitimité** tient au fait qu'il se fonde sur différents travaux de modélisation (RTE, ADEME), diverses consultations populaires (Forum des jeunes, consultation publique de novembre 2023) et les conclusions de plusieurs groupes de travail impliquant parlementaires, élus locaux et parties prenantes du secteur énergétique. Les objectifs dans le secteur de l'électricité reflètent une réalité : **seules les ENR électriques seront en mesure de répondre d'ici 2035 aux besoins croissants liés à la nécessaire électrification des usages qu'implique la décarbonation**. Et aux côtés du parc nucléaire, ces objectifs permettront à la France de devenir le champion européen de l'électricité décarbonée. En parallèle, le SER se félicite de l'importance donnée aux **ENR gazières et productrices de chaleur et de froid** (bioénergies, géothermie, solaire) car elles seront indispensables pour boucler l'équation énergétique globale.

Le SER alerte cependant sur trois impératifs :

- La nécessité de permettre l'émergence d'un **diagnostic partagé sur la question du « bouclage biomasse »**, avant toute décision de politique publique sur la manière d'allouer la ressource ;
- La nécessité de permettre l'émergence de **nouveaux moyens de flexibilité du système électrique**, alors que les ENR représenteront, selon RTE et dans un scénario de relance forte du nucléaire, entre 50 et 65% du mix de production dans moins de 10 000 jours (2050) ;
- La nécessité de **soutenir l'ambition de transformation de notre**

Transformer le système énergétique au service de la société

Passer d'une dépendance coûteuse à un investissement stratégique : l'utilité sociale des EnR

Les importations d'énergies fossiles ont représenté en 2022 près de 124 milliards d'EUR dans le déficit commercial de la France, et 61,2 milliards en 2023 (source SDES). Ce déficit de notre solde énergétique est chronique et a connu une grande volatilité depuis les années 1970.

Notre dépendance aux énergies fossiles touche directement notre quotidien : l'exposition élevée à la volatilité des cours internationaux représente en effet un risque majeur pour le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises. L'explosion des prix de l'énergie en 2022, engendrée par la hausse des cours du pétrole et du gaz, a ainsi conduit le gouvernement à devoir mettre en place avec un bouclier tarifaire qui a coûté 60 milliards d'EUR additionnels en 2022-2023.

La transition énergétique proposée par la SFEC (sobriété, efficacité énergétique, ENR et nucléaire) constitue en ce sens la plus grande politique publique de « rapatriement de valeur » de l'histoire récente.

Elle représente un investissement gagnant, en produisant dans nos territoires l'énergie dont nous avons besoin, en générant une création nette de valeur considérable, qui soutient la croissance du PIB, la création d'emplois et le dynamisme des recettes fiscales.

Dans un contexte international marqué par le

retour de fortes tensions commerciales où l'accès à l'énergie va devenir une arme stratégique, la transition énergétique permettra à la France de conquérir la souveraineté qui fait défaut à son ambition industrielle.

Enfin, cette transition réduira à la fois nos émissions nationales de CO2 ainsi que celles liées à nos importations, et contribuera ainsi à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité, y compris dans les pays d'où sont extraites les énergies fossiles que nous continuons à utiliser.

Un développement des EnR pour répondre aux besoins liés à l'électrification des usages

Tous les scénarios de décarbonation (RTE, ADEME, Negawatt notamment) ont un point commun : la **nécessaire électrification de nos usages**.

Pour réussir ce pari, il est essentiel de planifier via la PPE le déploiement des différents moyens de production, à court, moyen et long termes car les différentes technologies ne se développent pas sur des échelles de temps identiques. Le solaire et l'éolien terrestre peuvent contribuer rapidement, d'ici 2030, l'éolien en mer le fera de manière plus importante à partir de 2030, les nouveaux réacteurs nucléaires ne pouvant entrer en service avant 2035.

Le SER se félicite donc de voir que la PPE confirme l'accélération du déploiement du **solaire photovoltaïque**, mais souligne que cela nécessitera une répartition adéquate de l'objectif entre les différents segments de marchés (toitures/sol). La filière salue également l'ambition de la PPE en matière d'**éolien en mer**, qui est en ligne avec les

objectifs définis en 2022 dans le Pacte éolien en mer, mais insiste sur l'importance de tenir les calendriers des prochains appels d'offres afin de respecter ces objectifs. S'agissant de l'**éolien terrestre**, le SER soutient l'approche visant à maintenir le rythme de développement actuel, mais souhaite que soit précisé dans la PPE que les objectifs annuels de développement de l'éolien soient « bruts » et correspondent réellement à des moyens de production additionnels et réellement mis en service (hors renouvellement).

Le SER partage l'ambition portée par la PPE de poursuivre le développement de l'**hydroélectricité**, en parallèle de déploiement de nouvelles stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Enfin, la PPE devra impérativement confirmer le lancement d'un premier appel d'offres commercial pour l'**hydrolien**, dès 2026, et ouvrir la voie à des projets pilotes sur les autres énergies marines renouvelables (marémoteur, houlomoteur, osmotique).

Le rôle essentiel des bioénergies pour boucler l'équation énergétique

Le SER se félicite que le projet de PPE fasse une large place aux EnR productrices de chaleur, de gaz et de froid renouvelables. Pour rappel, même dans une hypothèse d'électrification massive des usages (scénarios RTE), la part de l'électricité dans notre mix global passera d'environ 25% aujourd'hui à environ 55% en 2050.

Il sera donc impossible de résoudre l'équation énergétique sans les autres formes d'énergie renouvelable, pour produire de la chaleur dans l'industrie et les bâtiments, mais aussi pour décarboner les transports.

Le SER partage les objectifs affichés par le

projet de PPE dans les secteurs de la **géothermie** et du **solaire thermique**. Le SER salue également le cap donné par la PPE pour la **valorisation énergétique des déchets** non-recyclables tout en diminuant l'enfouissement de déchets.

En revanche, s'agissant du **bois-énergie**, des **gaz renouvelables** et des **biocarburants**, le SER considère que les tensions autour de la question du « bouclage biomasse », mises en avant dans le projet de PPE et de SNBC, nécessitent qu'une très **large concertation des acteurs soit mise en place afin d'aboutir à un diagnostic partagé, avant toute décision de politique publique visant à allouer la biomasse de manière prioritaire à un secteur plutôt qu'un autre**.

La mise en place à l'automne 2024 d'un « Groupement d'intérêt scientifique » (GIS) associant différentes parties prenantes constitue un premier pas. Mais il est indispensable qu'il puisse servir de base à une très large concertation des acteurs, afin que l'on puisse collectivement :

- Clarifier **les besoins en biomasse des différents secteurs utilisateurs** selon différentes temporalités ;
- **Identifier les éventuelles trajectoires de « sobriété matière »** envisageables dans les différentes filières, en mettant en lumière les efforts déjà réalisés
- **Clarifier la réalité de l'offre en biomasse**, là aussi selon différentes temporalités.

En attendant que le GIS poursuive ses premiers travaux, le SER appelle à ce qu'une série de réunions des parties prenantes soient organisées sous l'égide du SGPE à l'instar de ce qui a été fait par RTE pour l'électricité. Cet exercice est un préalable indispensable aux arbitrages de la PPE à l'horizon 2035 sur

l'affectation énergétique de la biomasse. En particulier, le **bois-énergie** (1^{ère} ENR des Français), et les **gaz renouvelables** (substitut parfait du gaz naturel) ne peuvent faire l'objet d'une approche malthusienne. Ainsi les objectifs pour 2030 pour ces filières doivent être considérés comme des seuils minimum, tandis la PPE devra permettre d'intégrer les **nouvelles voies de valorisation des gaz renouvelables** (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, etc) d'ici 2035, ce qui n'apparaît pas dans la PPE mise en consultation.

Par ailleurs, si la décarbonation des transports aériens et maritimes constituent à l'évidence un enjeu majeur, le SER rappelle que cet objectif ne pourra être atteint uniquement par les **biocarburants** et qu'il est nécessaire, dès à présent, de soutenir la production d'hydrocarbures de synthèse (e-fuel) à partir d'hydrogène.

L'hydrogène enfin doit faire l'objet d'un objectif ambitieux, dans un premier temps comme intrant industriel, sa production par électrolyse de l'eau constituant par ailleurs un vecteur d'électrification puissant.

Préparer la France à un mix dans lequel les énergies renouvelables représenteront entre 50 et 65% de notre production électrique

L'électrification des usages impliquera de pouvoir déployer d'ici 2030/2035/2050 des moyens de production décarbonés nouveaux, afin de remplacer les capacités existantes d'une part, mais aussi de disposer de capacités de production additionnelles d'autre part.

Le projet de PPE prévoit que d'ici 2035, les EnR électriques représenteront 44% de la production totale. Si l'on se projette en 2050 et en tenant compte du scénario d'une relance affirmée de la filière nucléaire

(scénario N02 de RTE), les EnR électriques représenteront 64% de la production française.

Ces chiffres montrent à eux seuls qu'à l'instar de tous les grands pays développés, le système électrique sera demain très différent de ce qu'il est aujourd'hui, et nécessitera une plus grande flexibilité tant de l'offre que de la demande d'électricité. Le SER considère que la PPE doit être l'occasion d'anticiper davantage ces évolutions, en intégrant une **feuille de route de la flexibilité avec des échéances claires (2030, 2035)**.

Conclusion

Avec cette SFEC, la France se donne les moyens d'être un pays leader en matière d'énergie décarbonée et de contribuer ainsi à la conquête de la souveraineté énergétique européenne.